

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1540

présenté par

M. Breton, Mme Anthoine, M. Marleix, M. Hetzel, Mme Bassire, M. Teissier et M. de la
Verpillière

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 4 à 45.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article qui permet la levée de l'anonymat n'apporte pas une bonne réponse à un vrai problème.